

actuel s'est distingué en s'intéressant au divorce, à l'avortement et à l'homosexualité, tandis que l'économie du pays est entraînée dans une situation extrêmement dangereuse. Il n'a guère fait davantage. J'ai soulevé ces questions au cours de débats antérieurs. Je suis aussi tolérant qu'un autre, mais je ne peux m'empêcher de me demander si le premier ministre (M. Trudeau) sait vraiment ce qu'il fait. Il n'hésite nullement à s'identifier aux dispositions de ce projet de loi. Il l'a fait en mars dernier.

Le ministre de la Justice (M. Turner) a bien précisé dans son exposé qu'il n'était pas l'auteur de ce projet de loi et que le projet de loi—je crois que c'est ce qu'il a dit—sera à jamais associé au premier ministre, à titre d'auteur. C'est indiscutablement la mesure du premier ministre. Il est, plutôt que le ministre de la Justice, l'auteur de toutes ces dispositions pour une société tolérante. Or le premier ministre a transmis le flambeau au ministre de la Justice qui, avec son ardeur habituelle, est monté sur la brèche pour instaurer cette société brillante et moderne dont nous ferons tous partie grâce à ces amendements destinés à figurer dans la Grande Charte de la société juste.

Examinons un peu plus à fond le projet de loi. C'est actuellement un méli-mélo de révision d'amendement et de remaniement du Code criminel. Ce bill que le premier ministre a vraiment conçu lui-même permet au gouvernement d'ouvrir la porte, non pas à la société juste mais plutôt à une société trop tolérante. Moi-même et d'autres, comme le député qui vient de reprendre son siège, nous nous demandons combien grand au juste il faut ouvrir cette porte et combien grand elle le sera.

Prenons l'éthnologue. Le gouvernement recourt à la contrainte et à l'enrégimentation à propos de l'alcootest. Je n'aime pas parler de mes antécédents dans un débat, et je ne le fais pas très souvent, mais je parle en qualité d'avocat qui a passé plusieurs années à poursuivre et à défendre dans des causes criminelles. Voici ce que dit la mesure, et ce que dira la loi si elle est adoptée dans sa forme actuelle: Si nous refusons l'alcootest, on vous présumera coupable. C'est l'attitude qui se dégage de la présente mesure. Selon moi, une pareille attitude n'a pas sa place dans une mesure adoptée par un Parlement libre et dans un pays libre qui se réclame d'un régime démocratique sur lequel s'est édifié et se fonde notre appareil judiciaire.

[M. Nielsen.]

Au sujet de l'homosexualité, permettez-moi de déclarer sans ambages que, même si le premier ministre est fier d'avoir dit que l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher du pays, par ces diverses mesures, il s'y introduit assez avant. En effet, à propos de l'homosexualité, le bill ne défend pas ce qui constituait jadis une infraction criminelle. Par son bill, le premier ministre a, quand même, entraîné le gouvernement dans les chambres à coucher du pays. Le projet de loi repose sur la conviction du premier ministre que les homosexuels se conduiraient en gentlemen et que l'avortement ne sera autorisé que pour des raisons impérieuses. Qu'il me soit permis de lui dire, ainsi qu'au ministre de la Justice, que si les homosexuels se conduisaient en gentlemen, ils ne seraient pas homosexuels. (Applaudissements) En fait, ce serait des gentlemen. Pour ce qui est de l'avortement, la raison l'autorisant dans toutes les circonstances s'avérera aussi impérieuse que les raisons qui le justifieront. Le premier ministre estime, suppose-t-on, qu'à la suite de cette mesure, l'homosexualité pourra être limitée aux chambres à coucher de la nation. Comment en être sûr? Je pense que le bill se réfère aux toilettes.

Le gouvernement a le mérite de libéraliser le divorce, de permettre l'homosexualité dans les lieux privés entre adultes consentants et d'autoriser l'avortement dans certaines conditions. Jusqu'à quel point allons-nous ouvrir cette porte de la société tolérante? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) est en faveur d'une plus grande indulgence dans la réglementation des stupéfiants, particulièrement en ce qui concerne la marijuana. Il est permis de demander, ou du moins de se demander, dans quel genre de société nous vivons lorsque toutes ces modifications seront en vigueur, si ce que certains d'entre nous croient déceler dans des déclarations comme celles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est approuvé sous forme de loi.

Quel genre de société produisons-nous? Est-ce cela la juste société du premier ministre, une société où des adultes consentants, fumant la marijuana et ayant obtenu un divorce facile de leurs ex-épouses, sans enfant par suite d'avortements répétés, seront peut-être maintenant obligés de se soumettre à des alcootests ou d'être reconnus coupables de conduire un véhicule en état d'ivresse? Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est une heure?

(La séance est suspendue à une heure.)